



CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/1999/6
23 août 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

RAPPORT DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE SUR LES TRAVAUX DE SA DIXIÈME SESSION
BONN, 31 MAI - 11 JUIN 1999

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour)	1 - 4	4
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour)	5 - 10	5
A. Adoption de l'ordre du jour	5 - 7	5
B. Organisation des travaux de la session	8 - 10	6
III. COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES (Point 3 de l'ordre du jour)	11 - 18	7
A. Organisations scientifiques	11 - 14	7
B. Organismes des Nations Unies	15 - 18	8
C. Secrétariats d'autres conventions	19 - 22	8
IV. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION (Point 4 de l'ordre du jour)	23 - 34	9
A. Directives pour l'établissement des communications nationales	23 - 27	9

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
B. Processus d'examen des inventaires des émissions de gaz à effet de serre	28 - 30	12
C. Programme de travail concernant les questions méthodologiques liées aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto	31 - 34	12
V. QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES (Point 5 de l'ordre du jour)	35 - 57	13
A. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (décision 1/CP.3, par. 5 a)	35 - 41	13
B. Émissions provenant du combustible utilisé dans les transports internationaux	42 - 46	15
C. Questions diverses	47 - 57	17
VI. ARTICLE 6 DE LA CONVENTION : ÉDUCATION, FORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC (Point 6 de l'ordre du jour)	58 - 61	19
VII. MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES (Point 7 de l'ordre du jour)	62 - 70	19
VIII. RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUE (Point 8 de l'ordre du jour)	71 - 75	22
IX. APPLICATION DES PARAGRAPHES 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION (DÉCISION 3/CP.3 ET PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 2 ET PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO) : PROGRAMME DE TRAVAIL (Point 9 de l'ordre du jour)	76 - 80	23
X. PROCÉDURES ET MÉCANISMES RELATIFS AU RESPECT DES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE DE KYOTO : QUESTIONS D'ORGANISATION LIÉES AU GROUPE DE TRAVAIL COMMUN (Point 10 de l'ordre du jour)	81 - 84	24
XI. ACTIVITÉS EXÉCUTÉES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE DE LA PHASE PILOTE (Point 11 de l'ordre du jour) . . .	85 - 89	24
XII. MÉCANISMES DÉCOULANT DES ARTICLES 6, 12 ET 17 DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 12 de l'ordre du jour) .	90 - 95	27
XIII. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION (Point 13 de l'ordre du jour)	96 - 98	29
XIV. CLÔTURE DE LA SESSION	99 - 100	29

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
<u>Annexes</u>	
I. APPLICATION DES PARAGRAPHES 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION (DÉCISION 3/CP.3 ET PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 2 ET PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO) MANDAT DE L'ATELIER D'EXPERTS ENVISAGÉ DANS L'ANNEXE (PROGRAMME DE TRAVAIL) À LA DÉCISION 5/CP.4	30
II. LISTE DES DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE ÉTAIT SAISI À SA DIXIÈME SESSION . . .	33

I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La dixième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est tenue à l'hôtel Maritim, à Bonn, du 31 mai au 11 juin 1999.

2. À la première séance, le 31 mai 1999, le Président du SBSTA, M. Kok Kee Chow (Malaisie), a ouvert la session et a souhaité la bienvenue à tous les représentants et observateurs. Il a noté que la dixième session était la première que le SBSTA tenait depuis que la Conférence des Parties avait adopté le Plan d'action de Buenos Aires (décision 1/CP.4)¹ à sa quatrième session, six mois auparavant. Il a rappelé que le Plan d'action envisageait une série de programmes de travail visant à la fois à redoubler d'efforts pour appliquer la Convention et à préparer la mise en oeuvre effective du Protocole de Kyoto. Les objectifs fixés dans le Plan d'action étaient ambitieux et les Parties devraient travailler avec détermination et de manière soutenue pour relever les défis qui les attendaient. Le Président a souligné le rôle important que le SBSTA jouerait à cet égard en entreprenant un travail technique et méthodologique approfondi. Il a exprimé l'espoir que les ateliers techniques et les réunions officieuses qui s'étaient tenus depuis la session précédente aideraient à faire avancer les débats à la dixième session. Il a demandé instamment à toutes les Parties de s'employer à démontrer que des progrès sensibles avaient été réalisés sur chaque élément du Plan d'action de Buenos Aires dans un esprit de coopération constructive. En conclusion, le Président a plus particulièrement souhaité la bienvenue aux membres du Bureau du SBSTA : M. Lambert Gnapelet (République centrafricaine), Vice-Président, et M. Andrej Kranjc (Slovénie), Rapporteur.

3. Toujours à la 1ère séance, le 31 mai, le Secrétaire exécutif a fait une déclaration qui s'adressait à la fois au SBSTA et à l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI). Il a présenté ses excuses pour la publication tardive d'un grand nombre des documents établis par le secrétariat pour la session et s'est engagé à faire en sorte que, dans l'avenir, la documentation soit élaborée plus rapidement. Le retard s'expliquait en partie par l'augmentation du volume de travail résultant de l'organisation, entre les sessions, des ateliers techniques demandés par la Conférence des Parties à sa quatrième session. Le Secrétaire exécutif a fait remarquer que l'examen, dans le cadre du SBI, des dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales fournirait l'occasion d'évaluer le rôle des ateliers, y compris leurs incidences budgétaires. Se tournant vers l'avenir, le Secrétaire exécutif a souligné les deux éléments qui, à ses yeux, pourraient constituer des résultats politiquement importants de la cinquième session de la Conférence des Parties de nature à donner l'impulsion nécessaire au succès de la sixième session, à savoir, mobiliser l'appui en faveur du renforcement des capacités et prendre des décisions concernant l'examen des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I et la phase pilote des activités exécutées conjointement.

¹Pour le texte intégral des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa quatrième session, voir le document FCCC/CP/1998/16/Add.1.

4. À la réunion commune du SBSTA et du SBI, qui s'est tenue le 1er juin, des déclarations générales ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un s'est exprimé au nom du Groupe des États d'Afrique, un au nom de l'Alliance des petits États insulaires, un au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

5. À sa 1ère séance, le 31 mai, le SBSTA a examiné l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/SBSTA/1999/1.

6. Le Président a noté qu'à la suite de consultations avec le Bureau de la Conférence des Parties à sa quatrième session, les deux points suivants n'y figuraient pas : l'impact de projets particuliers sur les émissions au cours de la période d'engagement et les aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil. L'examen de ces deux points serait reporté à la onzième session du SBSTA et ils figuraient sur la liste des éléments susceptibles d'être inscrits à l'ordre du jour provisoire de la cinquième session de la Conférence. Le Président a appelé l'attention des Parties sur le document FCCC/SBSTA/1999/Misc.3 et Add.1 et Corr.1 concernant l'impact de projets particuliers sur les émissions au cours de la période d'engagement, notant que les Parties souhaiteraient peut-être utiliser ce document pour préparer le débat qui aurait lieu à la onzième session. Des déclarations relatives à l'ordre du jour provisoire ont été faites par les représentants de quatre Parties.

7. Le SBSTA a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la session
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour
 - b) Organisation des travaux de la session
3. Coopération avec les organisations internationales compétentes
 - a) Organisations scientifiques
 - b) Organismes des Nations Unies
 - c) Secrétariats d'autres conventions
4. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention

- a) Directives pour l'établissement des communications nationales
 - b) Processus d'examen des inventaires des émissions de gaz à effet de serre
 - c) Programme de travail concernant les questions méthodologiques liées aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto
5. Questions méthodologiques
- a) Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (décision 1/CP.3, par. 5 a))
 - b) Émissions provenant du combustible utilisé dans les transports internationaux
 - c) Questions diverses
6. Article 6 de la Convention : éducation, formation et sensibilisation du public
7. Mise au point et transfert de technologies
8. Recherche et observation systématique
9. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et par. 3 de l'article 2 et 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto) : programme de travail
10. Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto : questions d'organisation liées au Groupe de travail commun
11. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote
12. Mécanismes découlant des articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto
13. Rapport sur les travaux de la session.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

8. Le SBSTA a examiné cet alinéa à sa 1ère séance, le 31 mai. Il était saisi du projet de calendrier de travail figurant à l'annexe II du document FCCC/SBSTA/1999/1. Le Président a noté que ce calendrier devrait servir de guide pour l'organisation des travaux du SBSTA, mais qu'il faudrait faire preuve de souplesse pour s'adapter au rythme de progression des travaux.

9. Le Président a souligné que le SBSTA devrait travailler efficacement pour traiter tous les points inscrits à son ordre du jour et il a demandé instamment aux Parties de parvenir à une conclusion sur le plus grand nombre de points possible à la fin de la première semaine.

10. Le Président a informé le SBSTA qu'une organisation intergouvernementale et 12 organisations non gouvernementales avaient fait parvenir récemment des demandes d'accréditation aux sessions des organes subsidiaires. Ces demandes avaient été examinées par le secrétariat à la lumière des dispositions du paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention et conformément aux procédures arrêtées par la Conférence des Parties pour l'admission d'organisations en qualité d'observateurs. Le SBSTA a décidé d'admettre ces organisations à sa session en cours, en attendant que la Conférence des Parties se prononce officiellement sur leur accréditation à sa cinquième session.

III. COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES COMPÉTENTES

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Organisations scientifiques

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

11. Le SBSTA a examiné cet alinéa à ses 1ère et 10ème séances, les 31 mai et 10 juin, respectivement.

12. Des déclarations ont été faites par les représentants de six Parties, dont l'un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

13. À la 1ère séance, le 31 mai, une déclaration a été faite par le Président du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui a aussi répondu à des questions.

2. Conclusions

14. À sa 10ème séance, le 10 juin, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBSTA s'est félicité de la déclaration faite par le Président du GIEC et a accueilli avec satisfaction le *rapport spécial sur l'aviation et l'atmosphère globale*. Il s'est félicité aussi des renseignements communiqués au sujet des préparatifs du troisième rapport d'évaluation, des rapports spéciaux sur i) les questions méthodologiques et technologiques liées au transfert de technologies, ii) les scénarios d'émission de gaz à effet de serre et de précurseurs d'aérosols, et iii) l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie ainsi que du rapport sur les bonnes pratiques en matière de gestion des inventaires;

b) Le SBSTA a prié le GIEC de poursuivre ses travaux et a dit attendre avec intérêt de recevoir les rapports visés à l'alinéa a) ci-dessus. Il a noté la nécessité, pour le GIEC, d'obtenir suffisamment de ressources pour établir ces rapports qui étaient importants pour faire avancer les travaux dans le cadre de la Convention, et a prié les Parties d'apporter une contribution généreuse à cette fin.

B. Organismes des Nations Unies

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

15. Le SBSTA a examiné cet alinéa à ses 1ère et 10ème séances, les 30 mai et 10 juin, respectivement.

16. Des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

17. À la 1ère séance, le 31 mai, le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a fait une déclaration.

2. Conclusions

18. À sa 10ème séance, le 10 juin, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes :

a) Notant que de nombreuses activités connexes étaient en cours dans d'autres organismes des Nations Unies, le SBSTA a fait valoir qu'il était nécessaire que ces activités soient intégrées dans le processus d'application de la Convention et qu'elles cadrent avec les décisions de la Conférence des Parties, en particulier la décision 7/CP.4. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction l'initiative du secrétariat visant à associer quatre organismes des Nations Unies, à savoir le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'a encouragé à continuer de tirer parti de leurs contributions pour la mise au point d'un projet conjoint de renforcement des capacités des pays en développement aux fins du mécanisme pour un développement propre, en tenant dûment compte des décisions et conclusions pertinentes de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires, notamment des conclusions sur le point 12 de l'ordre du jour du SBSTA à sa session en cours (voir le paragraphe 94). Le SBSTA a prié le secrétariat de fournir des informations complémentaires qu'il examinerait à sa onzième session;

b) Le SBSTA a prié le secrétariat de continuer d'étudier, en collaboration avec ces organismes ainsi qu'avec d'autres organismes partenaires des Nations Unies, dont le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents d'exécution, d'autres domaines dans lesquels ceux-ci pourraient, grâce à leurs compétences et leurs ressources appuyer les différents programmes de travail relevant du processus de la Convention et de l'informer, à ses sessions ultérieures, des progrès accomplis.

C. Secrétariats d'autres conventions

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

19. Le SBSTA a examiné cet alinéa à ses 1ère et 10ème séances, les 31 mai et 10 juin, respectivement.

20. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

21. À la 1ère séance, le 31 mai, des déclarations ont été faites par les représentants des secrétariats de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur la diversité biologique.

2. Conclusions

22. À sa 10ème séance, le 10 juin, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBSTA a pris note avec satisfaction des rapports des représentants de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur la diversité biologique concernant les liens techniques entre la Convention-cadre sur les changements climatiques et ces conventions; et

b) Le SBSTA s'est félicité des efforts que faisait le secrétariat pour étudier les modalités de coopération possibles avec les secrétariats d'autres conventions, en particulier ceux de la Convention sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur la diversité biologique, afin d'intensifier la coopération sur les questions d'intérêt commun, en gardant à l'esprit les décisions pertinentes de la Conférence des Parties. Il a encouragé le secrétariat à poursuivre ses consultations avec les secrétariats de ces conventions et à l'informer de l'issue de celles-ci lors des sessions ultérieures des organes subsidiaires.

IV. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Directives pour l'établissement des communications nationales

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

23. Le SBSTA a examiné cet alinéa à ses 3ème et 10ème séances, les 1er et 10 juin, respectivement. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SB/1999/1 et Add.1 et 2, FCCC/SBSTA/1999/INF.1 et Add.1, FCCC/SBSTA/1999/INF.2, FCCC/SBSTA/1999/INF.3, FCCC/SB/1999/Misc.2 et FCCC/SB/1999/Misc.5 et Add.1. Un document informel intitulé "Methods to estimate emission inventories of hydrofluorocarbons, perfluorocarbons and sulphur hexafluoride" (Méthodes d'estimation des inventaires des émissions d'hydrofluorocarbones perfluorés et d'hexafluorure de soufre) a également été distribué aux Parties par le secrétariat.

24. Des déclarations ont été faites par les représentants de 13 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

25. À la 3ème séance, le 1er juin, une déclaration a été faite par le représentant du Programme d'inventaires nationaux des gaz à effet de serre du GIEC, de l'Organisation de coopération et de développement économiques

(OCDE) et de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Le Président du Comité directeur du Système mondial d'observation du climat (SMOC) a également fait une déclaration.

26. À la même séance, le 1er juin, le SBSTA a décidé d'examiner cet alinéa dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Mark Mwandosya (République-Unie de Tanzanie) et M. Jim Penman (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Le Président a informé le SBSTA qu'il s'était mis en rapport à ce sujet avec son homologue du SBI et qu'ils étaient parvenus à la conclusion que, compte tenu de la division des tâches entre les deux organes sur la question des communications nationales, il serait logique que le groupe de contact soit commun au SBSTA et au SBI.

2. Conclusions

27. À sa 10ème séance, le 10 juin, après avoir examiné une proposition du Président formulée à partir d'éléments fournis par le groupe de contact, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBSTA a décidé de transmettre au SBI ² un projet de décision sur les Directives pour l'établissement des communications nationales par les Parties visées à l'annexe I de la Convention (première partie : Directives FCCC pour la notification des inventaires nationaux) en vue de recommander à la Conférence des Parties de l'adopter à sa cinquième session (voir FCCC/SBSTA/1999/6/Add.1 ³);

b) Le SBSTA a recommandé au SBI de prévoir une période d'essai de deux ans commençant au début de l'an 2000 pour évaluer les Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels, en particulier le cadre uniformisé de présentation des rapports, en vue de les réviser à la septième session de la Conférence des Parties en tenant compte notamment de l'expérience acquise par les Parties et le secrétariat et des apports du GIEC;

c) Le SBSTA a encouragé les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) à appuyer les efforts faits par celles d'entre elles qui étaient en transition vers une économie de marché pour améliorer la qualité de leurs inventaires nationaux de gaz à effet de serre, notamment la notification des données d'inventaire au moyen du cadre uniformisé de présentation des rapports et l'archivage de ces données;

²Voir FCCC/SBI/1999/8, par. 27.

³On trouvera dans le document FCCC/SBSTA/1999/6/Add.1 le texte du projet de décision et des Directives FCCC pour la notification des inventaires (annexe I) ainsi qu'un cadre uniformisé de présentation des rapports, qui fait partie intégrante de ces directives. (Le cadre uniformisé de présentation des rapports a été révisé en fonction des rectifications techniques visées plus loin à l'alinéa e) du paragraphe 27.)

d) Le SBSTA a pris note des informations communiquées par le Programme d'inventaires nationaux des gaz à effet de serre GIEC/OCDE/AIE ⁴ au sujet de ses travaux sur les incertitudes et les *bonnes pratiques*. Il a prié le GIEC de faire en sorte que son rapport sur ces activités soit disponible à temps pour sa douzième session et a décidé d'examiner celui-ci à cette session;

e) Le SBSTA a demandé aux Parties qui auraient des rectifications techniques supplémentaires à apporter au cadre uniformisé de présentation des rapports de les faire parvenir au secrétariat par voie électronique avant le 15 juillet 1999 de façon que le texte des directives puisse être mis au point à temps pour la cinquième session de la Conférence des Parties;

f) Le SBSTA a prié le secrétariat d'élaborer, compte tenu de l'avis du GIEC et des autres organisations compétentes, les outils logiciels nécessaires pour faciliter l'établissement des communications par les Parties au moyen du cadre uniformisé de présentation des rapports;

g) Le SBSTA a prié les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui n'utilisaient pas les tableaux sectoriels 5A à 5D (données générales sur le changement d'affectation des terres et la foresterie) prévus dans le cadre uniformisé de présentation des rapports de préciser les modes de présentation utilisés à la place et de les communiquer au secrétariat le 1er juillet 2001 au plus tard;

h) Le SBSTA a décidé de poursuivre à sa onzième session l'examen des modifications à apporter à la deuxième partie des directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention (directives FCCC pour la notification des données concernant les projections, les politiques et les mesures, les ressources financières et le transfert de technologies et d'autres questions) ⁵. Il a décidé en outre qu'à l'issue de ses travaux il transmettrait ses conclusions au SBI pour examen dans le but de soumettre les modifications à apporter à la deuxième partie des directives à la Conférence des Parties pour qu'elle les adopte à sa cinquième session. Le SBSTA a prié le secrétariat d'élaborer un document rendant compte de l'état d'avancement des discussions sur le projet de texte de la deuxième partie des directives à l'issue de la dixième session.

⁴Comme suite à une décision prise par le GIEC à sa quatorzième session plénière, c'est l'Équipe spéciale des inventaires du GIEC qui assumera les fonctions relevant du Programme GIEC/OCDE/AIE avec le concours d'une unité d'appui technique. Celle-ci sera mise en place au Japon. Le transfert devrait en principe être achevé à la fin de 1999.

⁵Cette partie, y compris son titre, sera examinée plus avant à la onzième session des organes subsidiaires.

B. Processus d'examen des inventaires des émissions de gaz à effet de serre

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

28. Le SBSTA a examiné cet alinéa à ses 3ème et 9ème séances, les 1er et 9 juin, respectivement. Il était saisi des documents ci-après : FCCC/SBSTA/1999/3, FCCC/SBSTA/1999/Misc.4 et FCCC/TP/1999/2.

29. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

2. Conclusions

30. À sa 9ème séance, le 9 juin, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBSTA a pris note du processus d'examen technique des inventaires des émissions de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I, présenté par le secrétariat dans le document FCCC/SBSTA/1999/3, et l'a appuyé;

b) Le SBSTA a approuvé les éléments ci-après de ce processus d'examen technique : vérifications initiales annuelles, synthèse et évaluation annuelles et examens individuels; et

c) Le SBSTA a recommandé au SBI d'étudier à sa onzième session des directives pour ce processus d'examen technique, afin que la Conférence des Parties puisse adopter une décision à leur sujet à sa cinquième session.

C. Programme de travail concernant les questions méthodologiques liées aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto

(Point 4 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

31. Le SBSTA a examiné cet alinéa à ses 3ème et 8ème séances, les 1er et 8 juin, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SB/1999/2 et Corr.1.

32. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

33. À sa 3ème séance, le 1er juin, le SBSTA a décidé d'examiner cet alinéa dans le cadre du groupe de contact commun créé au titre de l'alinéa a) du point 4.

2. Conclusions

34. À sa 8ème séance, le 8 juin, après avoir examiné une proposition du Président formulée à partir d'éléments fournis par le groupe de contact commun, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBSTA a pris note des renseignements que le secrétariat avait fournis au sujet d'un programme de travail concernant les questions méthodologiques liées aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto dans le document FCCC/SB/1999/2;

b) Le SBSTA a approuvé le programme de travail mentionné à l'alinéa a) ci-dessus, tout en notant que certains aspects liés à l'article 3 du Protocole de Kyoto devraient peut-être être étudiés plus avant sous l'angle des articles 5, 7 et 8 de ce protocole;

c) Le SBSTA a décidé d'étudier les caractéristiques des systèmes nationaux et les questions liées aux ajustements, visés à l'article 5 du Protocole de Kyoto, à sa onzième session. Il a prié les Parties de faire connaître leurs vues sur ces points le 15 août 1999 au plus tard. Celles-ci seraient compilées dans un document de la série Misc; et

d) Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, sous réserve des fonds disponibles, un atelier sur les thèmes mentionnés à l'alinéa c) ci-dessus, avant sa douzième session. Il l'a prié également de prévoir, sous réserve des fonds disponibles, l'organisation d'un deuxième atelier sur les questions liées aux articles 5, 7 et 8, qui se tiendrait avant sa treizième session, en attendant les conclusions du premier atelier et une décision sur la date de la sixième session de la Conférence des Parties.

V. QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES

(Point 5 de l'ordre du jour)

A. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (décision 1/CP.3, par. 5 a))

(Point 5 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

35. Le SBSTA a examiné cet alinéa à ses 3ème, 5ème et 10ème séances, les 1er, 2 et 10 juin, respectivement. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SBSTA/1999/5, FCCC/SBSTA/1999/INF.5 et FCCC/SBSTA/1999/Misc.2 et Add.1.

36. Des déclarations ont été faites par les représentants de 20 Parties, dont un a parlé au nom de l'Alliance des petits États insulaires, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

37. À la 3ème séance, le 1er juin, M. Paul Maclons (Afrique du Sud), coprésident du deuxième atelier du SBSTA sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (Indianapolis (États-Unis d'Amérique) 26-28 avril 1999), a rendu compte oralement de cet atelier au SBSTA.

38. À la même séance, le 1er juin, le Président du GIEC a fait le point sur l'état d'avancement du rapport spécial du GIEC sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie.

39. Toujours à la 3ème séance, le 1er juin, des déclarations ont été faites par les représentants des organisations non gouvernementales (ONG) s'occupant de l'environnement et des collectivités locales.

40. À sa 5ème séance, le 2 juin, le SBSTA a décidé d'examiner cet alinéa dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Paul Maclons (Afrique du Sud) et M. Maciej Sadowski (Pologne).

2. Conclusions

41. À sa 10ème séance, le 10 juin, après avoir examiné une proposition du Président formulée à partir d'éléments fournis par le groupe de contact, le SBSTA, rappelant la décision 9/CP.4, a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBSTA a pris note avec satisfaction des documents FCCC/SBSTA/1999/5 et FCCC/SBSTA/1999/INF.5, qui avaient été établis par le secrétariat. Il a invité les Parties à réfléchir et, si possible, à répondre aux questions énumérées dans les tableaux 1 et 2 du document FCCC/SBSTA/1999/5, et à signaler toute autre question de fond ou de procédure qui pourrait se poser. Il a prié les Parties de présenter, si possible par voie électronique, des communications sur ces questions le 16 août 1999 au plus tard. Celles-ci seraient compilées dans un document de la série MISC en vue d'être examinées par le SBSTA à sa onzième session;

b) Le SBSTA a invité le GIEC à rendre compte en détail, à l'occasion de sa onzième session, de l'état d'avancement du projet de rapport spécial du GIEC sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie et à organiser en marge de la session une réunion spéciale consacrée à ce projet de rapport;

c) Le SBSTA a décidé d'étudier plus avant, à sa onzième session, les modalités et le calendrier de l'analyse des renseignements fournis par le GIEC dans son rapport spécial ainsi que les modalités d'élaboration de son programme de travail sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie afin de donner suite, entre autres, aux dispositions de la décision 9/CP.4;

d) Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, entre sa douzième session et la sixième session de la Conférence des Parties, un atelier auquel participeraient des experts, et dont l'objet serait d'analyser le rapport spécial du GIEC eu égard aux prescriptions énoncées dans le Protocole de Kyoto. Le SBSTA a invité les Parties à donner au secrétariat, le 1er février 2000 au plus tard, des indications quant aux questions à traiter au cours de cet atelier, questions parmi lesquelles pourraient figurer les données et les informations nécessaires et l'établissement d'un cadre décisionnel;

e) Le SBSTA a invité le GIEC à élaborer un plan de travail reprenant les questions méthodologiques soulevées dans le rapport spécial du GIEC eu égard aux Lignes directrices révisées (1996) du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre dans les domaines de l'agriculture et du changement d'affectation des terres et de la foresterie; cette activité commencerait dès que possible après l'achèvement du rapport spécial; et

f) Le SBSTA a décidé de commencer à réfléchir, à sa onzième session, aux données et informations propres aux pays nécessaires et au lien entre cette question et l'établissement d'un cadre décisionnel eu égard aux prescriptions énoncées dans le Protocole de Kyoto. Il a prié les Parties de présenter le 16 août 1999 au plus tard, si possible par voie électronique, des communications sur ce sujet qui seraient compilées dans un document de la série MISC que le SBSTA examinerait à sa onzième session.

**B. Émissions provenant du combustible utilisé
dans les transports internationaux**

(Point 5 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

42. Le SBSTA a examiné cet alinéa à ses 5ème et 12ème séances, les 2 et 11 juin, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/1999/INF.4. Le Rapport spécial du GIEC sur l'aviation et l'atmosphère globale établi à la demande de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ainsi qu'un document informel sur les méthodes utilisées pour recueillir des données et pour évaluer et notifier les émissions provenant des combustibles de soute utilisés dans les transports internationaux ont également été distribués aux Parties par le secrétariat.

43. Des déclarations ont été faites par les représentants de huit Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

44. Également à la 5ème séance, le 2 juin, le représentant de l'OACI a fait une déclaration. En outre, le secrétariat a informé le SBSTA du contenu d'une lettre de l'Organisation maritime internationale (OMI) sur des sujets ayant un rapport avec la question à l'examen.

45. À la 12ème séance, le 11 juin, le Président a fait savoir au SBSTA qu'il avait demandé à M. José Romero (Suisse) de l'aider à procéder à des consultations informelles au sujet de cet alinéa.

2. Conclusions

46. À sa 12ème séance, le 11 juin, après avoir examiné une proposition du Président formulée à partir d'éléments recueillis au cours des consultations informelles, le SBSTI a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBSTA a accueilli favorablement le Rapport spécial du GIEC sur l'aviation et l'atmosphère globale, établi à la demande de l'OACI, qui offrait une analyse approfondie des effets des aéronefs sur le climat et l'ozone atmosphérique;

b) Le SBSTA a pris note avec satisfaction des renseignements communiqués par l'OACI et l'OMI au sujet de leurs travaux concernant les émissions provenant des combustibles de soute utilisés dans les transports internationaux. Il a regretté que l'OMI n'ait pu être représentée à sa dixième session;

c) Conformément à la décision 2/CP.3 ⁶ et aux conclusions qu'il avait adoptées à ce sujet à sa neuvième session ⁷ :

i) Le SBSTA a noté que souvent, comme indiqué dans le document FCCC/SBSTA/1999/INF.4, les données relatives aux émissions provenant des combustibles de soute utilisés dans les transports internationaux fournies par les Parties visées à l'annexe I étaient incomplètes et manquaient de cohérence. Il a constaté que des travaux méthodologiques supplémentaires étaient nécessaires pour assurer la cohérence et la transparence des inventaires, notamment la mise au point et l'emploi de définitions uniformes, compte tenu des bonnes pratiques que le GIEC pourrait recommander. Le SBSTA a prié l'OACI et l'OMI de fournir les données dont elles disposaient et de donner leur avis technique sur la question. Il a invité les Parties visées à l'annexe I à communiquer, de façon transparente, des données sur les émissions et des informations sur les méthodes utilisées pour les estimer, notamment les définitions employées, dans le cadre de leur inventaire annuel des émissions de gaz à effet de serre;

ii) Le SBSTA a pris note du document informel sur les méthodes utilisées pour recueillir des données et pour évaluer et notifier les émissions provenant des combustibles de soute utilisés dans les transports internationaux que le secrétariat avait distribué aux Parties pendant la session. Il a prié les Parties de communiquer leurs observations concernant ce document au secrétariat le 16 août 1999 au plus tard. Il a prié le secrétariat de revoir le document, en fonction des observations des Parties, et d'en distribuer la version révisée dès que possible;

d) Rappelant les articles pertinents de la Convention, les décisions de la Conférence des Parties, notamment la décision 2/CP.3 ainsi que les conclusions qu'il avait adoptées sur la question, le SBSTA a invité l'OMI et l'OACI à l'informer de leurs plans de travail concernant les émissions déterminées d'après les ventes de combustible aux navires ou aéronefs effectuant des transports internationaux et à lui rendre compte périodiquement à ses sessions futures de l'état d'avancement de leurs travaux;

⁶Pour le texte intégral des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa troisième session, voir le document FCCC/CP/1997/7/Add.1.

⁷Document FCCC/SBSTA/1998/9, par. 51 i).

e) Le SBSTA a invité le secrétariat à étudier les moyens de renforcer l'échange de renseignements entre l'OACI, l'OMI et le SBSTA. Il a prié le secrétariat de lui faire rapport sur ces questions à sa onzième session;

f) Le SBSTA a décidé de poursuivre ses travaux conformément au paragraphe 4 de la décision 2/CP.3, et d'examiner le Rapport spécial du GIEC sur l'aviation et l'atmosphère globale à sa onzième session. Il a invité les Parties à communiquer leurs vues sur ces questions au secrétariat le 16 août 1999 au plus tard.

C. Questions diverses

(Point 5 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

47. Le SBSTA a examiné cet alinéa à ses 5ème, 9ème et 12ème séances, les 2, 9 et 11 juin, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/1999/4. Un document informel sur les outils de décision pour l'évaluation des stratégies d'adaptation aux changements climatiques a également été distribué aux Parties par le secrétariat.

48. À la 5ème séance, le 2 juin, le Président a noté que la principale question à examiner au titre de cet alinéa concernait les informations sur les méthodes d'évaluation des incidences, des mesures d'adaptation et des mesures d'atténuation.

49. À la même séance, le 2 juin, une déclaration a été faite par un représentant du PNUE qui a présenté le Manuel sur les méthodes d'évaluation des incidences des changements climatiques et les stratégies d'adaptation (*Handbook on Methods for Climate Change Impacts Assessment and Adaptation Strategies*) élaboré par le PNUE en collaboration avec l'Université libre d'Amsterdam, ainsi qu'un rapport intitulé *Economics of Greenhouse Gas Limitations: Methodological Guidelines* (Directives méthodologiques pour l'étude des aspects économiques des mesures de limitation des gaz à effet de serre) établi par le Centre de collaboration sur l'énergie et l'environnement du PNUE (Risø, Danemark).

50. Des déclarations ont été faites à ce sujet par les représentants de sept Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

51. Toujours à la 5ème séance, le 2 juin, la délégation brésilienne a rendu compte des activités entreprises depuis la session précédente au sujet des aspects méthodologiques et scientifiques de la proposition du Brésil, notamment de l'organisation d'un atelier.

52. Une déclaration a été faite à ce sujet par le représentant d'une Partie.

53. À la 12ème séance, le 11 juin, le représentant d'une Partie a abordé un autre sujet, à savoir la prise en compte, dans les inventaires, des émissions provenant des produits ligneux et les questions méthodologiques correspondantes.

54. Des déclarations ont été faites à ce sujet par les représentants de six Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

2. Conclusions

55. À sa 9ème séance, le 9 juin, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBSTA a pris note avec satisfaction du Manuel du PNUE sur les méthodes d'évaluation des incidences des changements climatiques et les stratégies d'adaptation et du rapport du Centre de collaboration sur l'énergie de l'environnement du PNUE (Risø, Danemark) sur les Directives méthodologiques pour l'étude des aspects économiques des mesures de limitation des émissions de gaz à effet de serre. Il a invité les Parties à s'inspirer de ces documents pour l'établissement des communications nationales. Il a en outre encouragé les Parties et les organisations intergouvernementales à tenir compte de ceux-ci dans le cadre de l'aide qu'elles peuvent apporter aux fins de l'exécution d'activités habilitantes;

b) Le SBSTA a pris note également des informations fournies dans le rapport informel du secrétariat qui répertorie les outils de décision pour l'évaluation des stratégies d'adaptation aux changements climatiques ("Compendium of decision tools to evaluate strategies for adaptation to climate change"). Il a invité les Parties :

- i) À passer en revue ces informations et à communiquer au secrétariat leurs observations sur la teneur du document le 15 septembre 1999 au plus tard;
- ii) À fournir des renseignements sur les autres outils de décision en suivant la présentation du rapport informel mentionné plus haut. Le SBSTA a prié le secrétariat de faciliter la transmission électronique de ces informations sur son site Web, de recourir aux experts des questions méthodologiques désignés par les Parties et inscrits au fichier pour les examiner, et d'en faire une compilation-synthèse;

c) Le SBSTA, sachant que la formation à l'utilisation des méthodes décrites dans les documents visés à l'alinéa a) ci-dessus serait un bon moyen de renforcer les capacités techniques et analytiques des Parties, a encouragé le PNUE, le PNUD et les autres institutions compétentes à revoir leurs activités, y compris celles menées au niveau régional, et à appuyer le renforcement des capacités en utilisant ces documents pour répondre aux besoins des Parties, en particulier de celles d'entre elles qui sont en développement.

56. À la même séance, le 9 juin, le SBSTA a pris note des informations fournies par la délégation brésilienne sur les questions scientifiques et méthodologiques abordées lors d'un atelier organisé par cette délégation pour examiner la proposition du Brésil figurant dans le document FCCC/AGBM/1997/Misc.1/Add.3. Le SBSTA a décidé d'examiner à sa onzième session

les aspects scientifiques et méthodologiques de la proposition du Brésil et a invité la délégation brésilienne à lui fournir davantage de renseignements sur des résultats de l'atelier et à lui faire part de toute autre information pertinente à cette session.

57. À sa 12ème séance, le 11 juin, le SBSTA a noté que le rapport sur la réunion d'experts consacrée à l'évaluation des méthodes d'estimation des émissions nettes de dioxyde de carbone provenant de l'exploitation forestière et des produits ligneux qui avait été convoquée par le Programme d'inventaires nationaux des gaz à effet de serre GIEC/OCDE/AIE (Dakar, 5-7 mai 1998) était désormais disponible et a décidé de poursuivre l'examen de la question à sa onzième session ⁸.

**VI. ARTICLE 6 DE LA CONVENTION : ÉDUCATION, FORMATION
ET SENSIBILISATION DU PUBLIC**
(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

58. Le SBSTA a examiné ce point à sa 1ère séance le 31 mai. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/1999/MISC.1.

59. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

60. Le Président a regretté que le petit nombre de communications soumises par les Parties sur les moyens de promouvoir l'application de l'article 6 de la Convention n'ait pas permis au secrétariat de faire des propositions concernant les modalités d'intégration de l'article 6 dans le programme de travail du SBSTA, comme celui-ci l'avait demandé à sa huitième session (FCCC/SBSTA/1998/6, par. 37 g)).

2. Conclusions

61. À la 1ère séance, le 31 mai, le Président a invité les Parties à faire parvenir au secrétariat le 15 octobre 1999 au plus tard de nouvelles propositions destinées à servir de base à un débat portant davantage sur le fond à la douzième session du SBSTA.

VII. MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES
(Point 7 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

62. Le SBSTA a examiné ce point à ses 5ème, 6ème, 7ème et 12ème séances, les 2, 3, 4 et 11 juin, respectivement. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SBSTA/1999/2, FCCC/SBSTA/1999/MISC.5 et Add.1 à 3 et FCCC/TP/1999/1.

⁸Le rapport de la réunion est disponible sur le Web à l'adresse suivante : <http://www.iea.org/ipcc>. On peut également le commander auprès du Programme d'inventaires nationaux des gaz à effet de serre GIEC/OCDE/AIE, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris Cédex 16, France.

63. Des déclarations ont été faites par les représentants de 25 Parties, dont un a parlé au nom de l'Alliance des petits États insulaires, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

64. À la 5ème séance, le 2 juin, une déclaration a été faite par un représentant du GIEC qui a rendu compte de l'état d'avancement du rapport spécial du GIEC sur les questions méthodologiques et technologiques liées au transfert de technologies.

65. Également à la 5ème séance, le 2 juin, le Président a informé le SBSTA des mesures qui avaient été prises jusqu'ici pour conduire le processus consultatif prévu dans la décision 4/CP.4, y compris de la constitution d'un groupe informel, dont les membres, désignés par les Parties, devaient procéder à un échange de vues au sujet de la démarche à suivre pour faire avancer le processus. Il a proposé que le groupe informel tiende de nouvelles réunions pendant la session afin de continuer à discuter du plan de travail et d'autres aspects du processus consultatif.

66. À la 7ème séance, le 4 juin, une déclaration a été faite par un représentant de la Climate Technology Initiative (CTI) de l'Agence internationale de l'énergie.

67. À la 12ème séance, le 11 juin, le représentant d'une Partie a évoqué le processus de transition en cours en ce qui concerne les inhalateurs-doseurs (remplacement des chlorofluorocarbones (CFC) utilisés comme gaz propulseurs par des hydrofluorocarbones (HFC) et a insisté sur l'importance d'une coordination à cet égard entre les différentes conventions relatives à l'environnement pertinentes. Deux autres déclarations ont été faites à ce sujet par les représentants de Parties. Le Secrétaire exécutif a fait, lui aussi, une déclaration.

68. Également à la 12ème séance, le 11 juin, le représentant d'une Partie, parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a appelé l'attention sur la question du renforcement des capacités et a fait part de son intention de soumettre une proposition sur la question pour examen par la Conférence des Parties à sa cinquième session. Des déclarations ont été faites à ce sujet par les représentants de trois Parties.

2. Conclusions

69. À sa 12ème séance, le 11 juin, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes à propos du processus consultatif concernant la mise au point et le transfert de technologies en vue de parvenir à un accord sur un cadre pour des actions judicieuses et efficaces, comme indiqué dans la décision 4/CP.4 :

a) Le SBSTA a pris note des communications des Parties, du Fonds pour l'environnement mondial et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, reproduites dans les documents FCCC/SBSTA/1999/MISC.5 et Add.1 à 3;

b) Le SBSTA a invité les Parties à faire parvenir au secrétariat, le 30 novembre 1999 au plus tard, des communications sur la manière d'aborder les enjeux et les questions récapitulés dans l'annexe de la décision 4/CP.4,

ainsi que des suggestions quant aux enjeux et questions supplémentaires. Il a prié le Président de recenser, avec le concours du secrétariat, les points communs et les points de divergence, en se fondant sur les communications susmentionnées, pour examen par le SBSTA à sa douzième session;

c) Le SBSTA a pris note des progrès accomplis par le Président, avec le concours du secrétariat, dans la conduite du processus consultatif concernant le transfert de technologies. Il a souscrit à la proposition du Président visant à prier le secrétariat d'organiser trois ateliers régionaux - un en Afrique, un en Asie et dans les îles du Pacifique et un en Amérique latine et dans les Caraïbes - en tenant compte des perspectives régionales et mondiales de transfert de technologies;

d) Le SBSTA a reconnu que, vu les délais et les ressources disponibles, il ne serait pas possible d'organiser tous les ateliers régionaux avant la cinquième session de la Conférence des Parties et a invité le Président du SBSTA à faire en sorte, avec le concours du secrétariat, que les ateliers régionaux soient terminés au début de 2000 au plus tard et à lui faire rapport à sa douzième session en vue de l'adoption d'une décision par la Conférence des Parties à sa sixième session;

e) Le SBSTA s'est félicité des propositions d'appui financier ou en nature au processus consultatif émanant de certaines Parties et a encouragé les autres Parties qui étaient en mesure de le faire à apporter des contributions supplémentaires;

f) Le SBSTA a pris note de la déclaration faite par un représentant du GIEC au sujet du projet de rapport spécial du GIEC sur les questions méthodologiques et technologiques liées au transfert de technologies.

70. À la même séance, le 11 juin, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes à propos d'autres questions :

a) Le SBSTA a accueilli favorablement le document technique sur les technologies d'adaptation des zones côtières (FCCC/TP/1999/1) établi par le secrétariat et a décidé d'examiner cette question à sa onzième session. Il a invité les Parties à communiquer, le 16 août 1999 au plus tard, leurs vues sur les options qui s'offrent pour accélérer et soutenir la mise au point et le transfert de technologies d'adaptation des zones côtières en vue de leur compilation dans un document de la série MISC.;

b) Le SBSTA a prié le secrétariat de continuer de coopérer avec le Comité d'aide au développement de l'OCDE afin d'améliorer l'accès aux données relatives au climat, tirées des rapports soumis à cet organe;

c) Le SBSTA a pris note des renseignements fournis par le secrétariat, comme suite à la décision 13/CP.4, concernant la manière dont les Parties, les organisations internationales et les autres organisations pouvaient communiquer des informations au secrétariat par voie électronique. Il a encouragé les Parties, les organisations internationales et les autres organisations à se servir du site Web du secrétariat pour fournir des informations sur les moyens de limiter les émissions de HFC et d'hydrocarbures perfluorés (PFC). Il a prié le secrétariat d'afficher les informations communiquées sur le site Web.

VIII. RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUE
(Point 8 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

71. Le SBSTA a examiné ce point à ses 1ère, 3ème et 8ème séances le 31 mai et les 1er et 8 juin, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SB/1999/1/Add.2. Les Parties avaient également à leur disposition le projet de communication du secrétariat du Système mondial d'observation du climat (SMOC) sur les lignes directrices pour l'établissement des rapports sur l'observation systématique, qui avait été établi pour l'atelier consacré aux directives révisées pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I (Bonn, 17-19 mars 1999).

72. Des déclarations ont été faites par les représentants de 12 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

73. À la première séance, le 31 mai, le Président du Comité directeur du SMOC a fait une déclaration, au nom des organismes participant au Programme d'action pour le climat, au sujet des activités récentes relatives à la recherche et à l'observation systématique.

74. À la 3ème séance, le 1er juin, le Président a invité Mme Susan Barrell (Australie) et M. Philip Gwage (Ouganda) à l'aider à procéder à des consultations informelles sur ce point.

2. Conclusions

75. À sa 8ème séance, le 8 juin, après avoir examiné une proposition du Président formulée à la suite de consultations informelles, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes :

a) Le SBSTA a pris note avec satisfaction du rapport présenté par le Président du Comité directeur du SMOC au nom des organismes participant au Programme d'action pour le climat;

b) Le SBSTA s'est félicité de l'élaboration par le secrétariat du SMOC de l'avant-projet de lignes directrices pour l'établissement des rapports sur l'observation systématique en vue de l'atelier consacré aux directives révisées pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Bonn, 17-19 mars 1999)⁹. Il a noté que le projet de lignes directrices du SMOC faisait l'objet d'un réexamen. Le SBSTA a décidé d'aborder la question à sa onzième session et il a instamment demandé au secrétariat du SMOC de faire en sorte que la version révisée du projet de lignes directrices soit disponible à temps pour cette session;

⁹Voir le document FCCC/SB/1999/1/Add.2.

c) Le SBSTA a invité les organismes participant au Programme d'action pour le climat à lui rendre compte à sa onzième session, par l'intermédiaire du secrétariat du SMOC, de leurs activités et de leurs plans, conformément à la décision 14/CP.4, y compris des propositions concernant l'organisation d'ateliers, et, pour ce faire, de procéder à de larges consultations, notamment avec le secrétariat de la Convention, le Président du GIEC et le FEM.

d) Le SBSTA a pris note avec préoccupation des informations faisant état de la dégradation continue de la capacité d'observation des pays en développement et a demandé instamment aux Parties d'appuyer davantage le renforcement des capacités dans les pays en développement afin de permettre à ceux-ci, grâce notamment à l'action du SMOC et à des activités connexes, d'inverser ce processus et d'améliorer la collecte, l'échange et l'utilisation de données pour répondre aux besoins locaux, régionaux et internationaux;

e) Le SBSTA a rappelé l'alinéa c) du paragraphe 1 et le paragraphe 5 de la décision 2/CP.4 dans lesquels la Conférence des Parties avait prié le FEM de lui rendre compte des mesures qu'il avait prises pour aider financièrement les pays en développement à renforcer leurs capacités afin de participer aux réseaux d'observation systématique;

f) Le SBSTA a également noté que, si la décision 14/CP.4 était axée sur les mesures à prendre pour améliorer les capacités de surveillance du climat au niveau mondial aux fins de la Convention, les Parties devaient également encourager la recherche sur les changements climatiques, aux plans tant national qu'international.

**IX. APPLICATION DES PARAGRAPHES 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION
(DÉCISION 3/CP.3 ET PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 2 ET PARAGRAPHE 14
DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO) : PROGRAMME DE TRAVAIL**
(Point 9 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

76. Le SBSTA a examiné ce point à sa 7ème séance le 4 juin. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SB/1999/MISC.6 et FCCC/SBSTA/1999/CRP.1.

77. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

78. À la 7ème séance, le 4 juin, le Président a rappelé que ce point avait été d'abord examiné par le SBI. Il a rappelé également que le SBI avait décidé de réunir un groupe des amis des Présidents des organes subsidiaires pour définir le mandat de l'atelier d'experts envisagé dans l'annexe (programme de travail) à la décision 5/CP.4. Le Vice-Président du SBI, M. Mohammad Reza Salamat (Iran), avait dirigé cette réunion de consultation au nom des Présidents. À la même séance, le Vice-Président du SBI a rendu compte au SBSTA des résultats des consultations informelles auxquelles il avait procédé.

79. Toujours à la 7ème séance, le 4 juin, le Président a fait circuler sous la cote FCCC/SBSTA/1999/CRP.1 le texte d'une proposition concernant le mandat de l'atelier d'experts susmentionné.

2. Conclusions

80. À sa 7ème séance, le 4 juin, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté le mandat de l'atelier d'experts envisagé dans l'annexe (programme de travail) à la décision 5/CP.4, qui est reproduit plus loin à l'annexe I.

X. PROCÉDURES ET MÉCANISMES RELATIFS AU RESPECT DES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE DE KYOTO : QUESTIONS D'ORGANISATION LIÉES AU GROUPE DE TRAVAIL COMMUN (Point 10 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

81. Ce point a été examiné par le SBSTA à ses 2ème et 11 séances, tenues conjointement avec le SBI les 1er et 11 juin, respectivement. Les organes subsidiaires étaient saisis du document FCCC/SB/1999/MISC.4 et Add.1 à 3.

82. À la réunion commune qui s'est tenue le 1er juin, le Président du SBI a rendu compte des résultats des consultations informelles sur les questions relatives au respect des dispositions que les Présidents des organes subsidiaires avaient organisées le 31 mai comme suite à la demande formulée dans la décision 8/CP.4. Le Président a indiqué qu'un accord était intervenu pour nommer M. Harald Dovland (Norvège) et M. Espen Ronneberg (Îles Marshall) coprésidents du groupe de travail commun sur le respect des dispositions créé en application de la décision 8/CP.4. L'examen des questions de fond serait renvoyé au groupe de travail commun qui serait convoqué par les coprésidents désignés.

83. À la 11ème séance, tenue conjointement avec le SBI le 11 juin, M. Harald Dovland a présenté un rapport sur les travaux du groupe de travail commun sur le respect des dispositions, au nom des coprésidents (FCCC/SB/1999/CRP.3/Re.1).

2. Conclusions

84. À sa 11ème séance, tenue conjointement avec le SBI le 11 juin, le SBSTA a décidé, d'accord avec le SBI, que le rapport sur les travaux menés par le groupe de travail commun sur le respect des dispositions pendant la dixième session des organes subsidiaires serait publié en annexe au rapport du SBI (voir FCCC/SBI/1999/8, annexe II).

XI. ACTIVITÉS EXÉCUTÉES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE DE LA PHASE PILOTE (Point 11 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

85. Ce point a été examiné par le SBSTA à ses 2ème, 4ème et 12ème séances, tenues conjointement avec le SBI les 1er et 11 juin. Les organes subsidiaires étaient saisis des documents suivants : FCCC/SB/1999/INF.1 et FCCC/SB/1999/Misc.1 et Add.1.

86. Des déclarations ont été faites par les représentants de 16 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des États d'Afrique, un autre au nom de l'Alliance des petits États insulaires, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

87. À la 11ème séance, le 11 juin, une déclaration a été faite par un représentant des milieux d'affaires et de l'industrie.

88. À la 4ème séance, le 1er juin, les Présidents des organes subsidiaires ont invité M. Jos Delbeke (Commission européenne) et Mme Margaret Mukahanana (Zimbabwe) à les aider à procéder à des consultations informelles sur ce point.

2. Conclusions

89. À sa 11ème séance tenue conjointement avec le SBI le 11 juin, le SBSTA, après avoir examiné une proposition des Présidents formulée à partir d'éléments recueillis au cours des consultations informelles, a adopté, d'accord avec le SBI, les conclusions suivantes :

a) Le SBSTA et le SBI ont pris note de la mise à jour sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote et de la compilation des communications des Parties publiées sous les cotes FCCC/SB/1999/INF.1 et FCCC/SB/1999/Misc.1 et Add.1;

b) Le SBSTA et le SBI ont reconnu que les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote devraient donner aux pays en développement Parties, en particulier aux moins avancés et aux petits États insulaires, ainsi qu'aux Parties en transition sur le plan économique, la possibilité de renforcer davantage leurs capacités, et permettre à toutes les Parties d'acquérir une expérience en la matière;

c) Le SBSTA et le SBI sont convenus que, dans le cadre de l'examen de la phase pilote prévu à l'alinéa b) du paragraphe 3 de la décision 5/CP.1¹⁰ et dans la décision 6/CP.4, il faudrait s'attacher notamment à :

- i) Examiner la répartition géographique des projets, en tenant compte en particulier du manque de projets en Afrique, et analyser les facteurs en cause;
- ii) Déterminer dans quelle mesure les projets ont contribué à répondre aux besoins des Parties en matière de renforcement des capacités et des institutions, en particulier dans le cas des Parties qui ont accueilli des projets;
- iii) Déterminer dans quelle mesure les projets ont contribué à répondre aux besoins des pays hôtes en matière de développement durable et ont aidé ceux-ci à se rapprocher des objectifs prioritaires et à appliquer la stratégie qu'ils avaient définie dans ce domaine;

¹⁰Pour le texte intégral des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa première session, voir le document FCCC/CP/1995/7/Add.1.

- iv) Évaluer les avantages écologiques concernant l'atténuation des changements climatiques qui n'auraient pu être obtenus sans les activités exécutées conjointement, en prenant en considération l'ensemble des sources, des puits et des réservoirs pertinents et les méthodes employées pour mesurer, surveiller et vérifier de façon indépendante les émissions, par type de projet notamment, et les autres avantages écologiques obtenus;
 - v) Déterminer la contribution des projets et des activités connexes au transfert de technologies écologiquement rationnelles au pays hôte;
 - vi) Identifier les facteurs qui pourraient entraîner une augmentation du nombre des projets exécutés conjointement, compte tenu des dispositions du paragraphe 1 de la décision 5/CP.1;
 - vii) Évaluer le cadre uniformisé de présentation des rapports et étudier les options qui s'offrent pour l'améliorer, notamment l'adoption d'une terminologie normalisée et de définitions communes pour les termes clefs concernant, entre autres, les coûts, les niveaux de référence, la surveillance, l'établissement de rapports et la vérification;
 - viii) Prendre en considération les coûts, notamment les coûts des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre et les coûts de transaction, et examiner les méthodologies correspondantes;
 - ix) Évaluer dans quelle mesure l'application de méthodes uniformisées d'examen et d'approbation des projets, tant par la Partie qui accueille le projet que par celle qui en assure le financement, peut contribuer à accroître la transparence globale et réduire les coûts de transaction;
 - x) Déterminer les nouveaux travaux à entreprendre au sujet des niveaux de référence, de la surveillance des projets, de l'établissement de rapports et des procédures de vérification;
- d) Le SBSTA et le SBI ont demandé aux Parties de soumettre le 7 juillet 1999 au plus tard des observations et des informations supplémentaires en présentant celles-ci selon un plan correspondant aux questions énumérées plus haut à l'alinéa c);
- e) Le SBSTA et le SBI ont également prié le secrétariat d'établir, à temps pour que les Parties puissent l'examiner à la onzième session des organes subsidiaires, un rapport sur les questions visées plus haut à l'alinéa c), sur la base des rapports soumis par les Parties au sujet de la phase pilote du programme d'activités exécutées conjointement suivant le cadre uniformisé de présentation des rapports, et des informations supplémentaires communiquées par celles-ci;

f) Le SBSTA et le SBI ont invité les Parties qui souhaitent entreprendre des activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote mais qui n'avaient pas encore eu la possibilité de le faire, à tirer pleinement parti des possibilités "d'apprentissage par la pratique";

g) Le SBSTA et le SBI ont décidé d'entreprendre à leur onzième session un examen d'ensemble de la phase pilote du programme d'activités exécutées conjointement, sur la base des informations visées plus haut à l'alinéa e), en vue d'élaborer une recommandation relative aux nouvelles mesures à prendre, qui serait soumise à la Conférence des Parties à sa cinquième session.

XII. MÉCANISMES DÉCOULANT DES ARTICLES 6, 12 ET 17 DU PROTOCOLE DE KYOTO

(Point 12 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

90. Ce point a été examiné par le SBSTA à ses 2ème, 4ème et 11ème séances, tenues conjointement avec le SBI, les 1er et 11 juin. Les organes subsidiaires étaient saisis des documents suivants : FCCC/SB/1999/4, FCCC/SB/1999/INF.2 et Add.1 à 3 et FCCC/SB/1999/Misc.3 et Add.1, Add.2 et Corr.1 et Add.3. à 6.

91. Des déclarations ont été faites par les représentants de 21 Parties, dont un a parlé au nom de l'Alliance des petits États insulaires, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et de dix États d'Europe centrale et orientale, et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

92. À la 2ème séance, le 1er juin, un représentant des milieux d'affaires et de l'industrie a rendu compte de l'atelier II de Dakar consacré au renforcement des capacités des négociateurs africains aux fins du processus d'application de la Convention-cadre et du Protocole de Kyoto (Dakar, 6-9 mai 1999).

93. À la 4ème séance, le 1er juin, les organes subsidiaires ont décidé d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact commun dirigé par le Président du SBSTA, M. Kok Kee Chow (Malaisie).

2. Conclusions

94. À sa 11ème séance, tenue conjointement avec le SBI le 11 juin, le SBSTA, après avoir examiné une proposition des Présidents formulée à partir d'éléments fournis par le groupe de contact commun, a adopté, d'accord avec le SBI, les conclusions suivantes :

a) Le SBSTA et le SBI ont pris note de la synthèse des propositions des Parties relatives aux principes, modalités, règles et lignes directrices à appliquer en ce qui concerne les mécanismes prévus aux articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto (FCCC/SB/1999/INF.2 et Add.1 à 3), de la première ébauche de plan visant à faciliter le renforcement des capacités en application de

la décision 7/CP.4 (FCCC/SB/1999/4) et des communications des Parties faisant l'objet des documents FCCC/SB/1999/Misc.3 et Add.1, Add. 2 et Corr.1 et Add.3 à 6;

b) Le SBSTA et le SBI ont invité les Parties à soumettre, le 31 juillet 1999 au plus tard, de nouvelles propositions concernant :

i) Les questions visées aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 1 de la décision 7/CP.4;

ii) Les éléments à inclure dans le plan visant à faciliter le renforcement des capacités.

c) Le SBSTA et le SBI ont prié le secrétariat de compiler les communications des Parties dans des documents de la série Misc.

d) Le SBSTA et le SBI ont prié les Présidents d'établir, avec le concours du secrétariat, une synthèse révisée des propositions, classées par source, pour examen à la onzième session des organes subsidiaires. Cette synthèse des propositions devrait tenir compte de la décision 7/CP.4, des observations faites par les Parties au sujet de la première synthèse des propositions à la dixième session des organes subsidiaires, et des communications soumises au titre des alinéas a) et b) i) ci-dessus;

e) Le SBSTA et le SBI ont prié le secrétariat d'établir, à partir des observations formulées par les Parties à la dixième session des organes subsidiaires et des communications soumises par celles-ci, un plan révisé pour faciliter le renforcement des capacités aux fins de l'application des mécanismes et proposer des solutions en matière de coordination et d'orientation, que les organes subsidiaires examineraient à leur onzième session;

f) Le SBSTA et le SBI ont invité les organisations qui étaient en train de mener des activités de renforcement des capacités à communiquer des informations à ce sujet au secrétariat le 31 juillet 1999 au plus tard.

95. Le 11 juin, lorsqu'ils ont adopté les conclusions susmentionnées, le SBSTA et le SBI ont pris note des précisions suivantes apportées par les Présidents :

a) Les Présidents des organes subsidiaires seraient chargés de déterminer parmi les propositions soumises par les Parties celles qui devraient être reprises dans la synthèse des propositions et celles qui seraient simplement présentées dans un document de la série Misc.;

b) Vu la date limite arrêtée pour la communication de propositions par les Parties et le temps nécessaire pour compiler celles-ci, les documents correspondants établis pour la onzième session seraient distribués plus tardivement;

c) Les communications reçues après la date limite indiquée seraient compilées dans un document de la série Misc., qui serait distribué le 15 septembre 1999 au plus tard.

XIII. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION

(Point 13 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

96. À sa 12^{ème} séance, le 11 juin, le SBSTA a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa dixième session (FCCC/SBSTA/1999/L.1), qui avait été présenté par le Rapporteur, M. Andrej Kranjc (Slovénie).

97. Lors de l'adoption du projet de rapport, le SBSTA a noté que le secrétariat déterminerait dans quelle mesure il serait à même de mener à bien les activités prévues dans les conclusions adoptées à la dixième session en fonction du projet de budget-programme pour 2000-2001 qui serait soumis pour adoption à la Conférence des Parties à sa cinquième session sur recommandation du SBI ¹¹ et ferait rapport à ce sujet, selon qu'il conviendrait, aux organes subsidiaires à leur onzième session.

98. À la même séance, sur proposition du Président, le SBSTA a autorisé le Rapporteur à compléter le rapport sur les travaux de la session avec le concours du secrétariat.

XIV. CLÔTURE DE LA SESSION

99. À la 12^{ème} séance, le 11 juin, des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties et le Secrétaire exécutif qui ont rendu hommage au Président du SBSTA dont le mandat de deux ans touchait à sa fin.

100. À la même séance, le Président a dit qu'il avait beaucoup appris à la présidence du SBSTA et que les travaux scientifiques et techniques menés par cet organe présentaient, à son avis, un grand intérêt. Il a exprimé sa gratitude à tous ceux qui, tout au long de son mandat, lui avaient apporté leur appui et leur collaboration constructive. Après avoir engagé les Parties à redoubler d'efforts pour faire avancer le processus d'application de la Convention, le Président a prononcé la clôture de la dixième session.

¹¹Voir le document FCCC/SBI/1999/8, par. 70 et le projet de décision sur le budget-programme dont le texte est reproduit à l'annexe I de ce document.

Annexe I

**APPLICATION DES PARAGRAPHES 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION
(DÉCISION 3/CP.3 ET PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 2 ET PARAGRAPHE 14
DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO)**

**MANDAT DE L'ATELIER D'EXPERTS ENVISAGÉ DANS L'ANNEXE
(PROGRAMME DE TRAVAIL) À LA DÉCISION 5/CP.4**

Objet

Conformément à la décision 5/CP.4, l'atelier d'experts a pour objet d'apporter une contribution aux travaux de la onzième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) :

1. En inventoriant les facteurs qui aideront à déterminer :
 - les effets néfastes des changements climatiques;
 - les incidences de l'application de mesures de riposte;
2. En inventoriant les informations disponibles, les lacunes à combler au niveau de l'information, les données supplémentaires nécessaires et les différents points de vue sur les méthodologies, en ce qui concerne :
 - les besoins et préoccupations spécifiques des pays en développement Parties face à ces effets néfastes et à ces incidences;
 - les actions à entreprendre, notamment en matière de financement, d'assurance et de transfert de technologie, pour répondre aux besoins et préoccupations spécifiques susmentionnés;
 - les dispositions à prendre pour réduire au minimum les effets des politiques et des mesures sur le commerce international, et les incidences sociales, environnementales et économiques;
3. En prenant en considération les besoins spécifiques et la situation particulière des pays les moins avancés;
4. En examinant les questions soulevées dans les documents soumis par les pays, y compris dans les communications nationales.

Calendrier

L'atelier d'experts se tiendra du 21 au 24 septembre 1999 à Bonn. Les questions susmentionnées feront l'objet de communications et donneront lieu à un débat portant sur les pays en développement Parties visés aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention.

Premier jour

- Tour d'horizon
- **Méthodologies** concernant les effets néfastes des changements climatiques
- Prise en considération des besoins spécifiques et de la situation particulière des pays les moins avancés
- Pays comprenant des zones arides et semi-arides, des zones de forêts et des zones sujettes au dépérissement des forêts
- Pays comprenant des zones sujettes à la sécheresse et à la désertification
- Pays comprenant des zones de forte pollution de l'atmosphère urbaine
- Pays comprenant des écosystèmes fragiles, y compris des écosystèmes montagneux
- Pays sans littoral et pays de transit

Deuxième jour

- Petits pays insulaires
- Pays ayant des zones côtières de faible élévation
- Pays comprenant des zones sujettes à des catastrophes naturelles
- **Méthodologies** concernant les incidences des mesures de riposte

Troisième jour

- Dispositions à prendre pour réduire au minimum les effets néfastes de l'application de mesures de riposte :
 - sur le commerce international, et les incidences sociales, environnementales et économiques sur les pays en développement Parties visés aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention
 - sur les pays dont l'économie est fortement tributaire des revenus de la production, de la transformation et de l'exportation et/ou de la consommation de combustibles fossiles et de produits apparentés à forte intensité énergétique.

Quatrième jour

- Conclusions

Participation

Les organisations internationales et régionales compétentes et les experts nationaux, y compris ceux des associations professionnelles et des organisations non gouvernementales, seront invités à contribuer aux travaux de l'atelier et à présenter des communications sur les questions à l'examen. Le secrétariat étudiera, en liaison avec les organisations invitées, les contributions particulières que celles-ci pourraient présenter à l'atelier.

Annexe II

**LISTE DES DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE ÉTAIT SAISI À SA DIXIÈME SESSION**

Documents établis pour la session

FCCC/SBSTA/1999/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBSTA/1999/2	Mise au point et transfert de technologies. Rapport intérimaire
FCCC/SBSTA/1999/3	Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Processus d'examen des inventaires de gaz à effet de serre. Éléments d'un processus d'examen
FCCC/SBSTA/1999/4	Questions méthodologiques. Information sur les méthodes d'évaluation des incidences, des mesures d'adaptation et des mesures d'atténuation
FCCC/SBSTA/1999/5	Questions méthodologiques. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (décision 1/CP.3 par. 5 a)). Liste des questions de fond et de procédure liées aux paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
FCCC/SBSTA/1999/INF.1	National communications from Parties included in Annex I to the Convention. Guidelines for the preparation of national communications. Report on the workshop on methodological issues related to greenhouse gas inventories
FCCC/SBSTA/1999/INF.1/Add.1	National communications from Parties included in Annex I to the Convention. Guidelines for the preparation of national communications. Report on the workshop on methodological issues related to greenhouse gas inventories. Addendum. Draft revised text of the UNFCCC guidelines for reporting inventory data by Annex I Parties
FCCC/SBSTA/1999/INF.2	National communications from Parties included in Annex I to the Convention. Guidelines for the preparation of national communications. Comparison of greenhouse gas inventories submitted by Parties using own national methodologies with those obtained using the IPCC default methodologies

- FCCC/SBSTA/1999/INF.3 National communications from Parties included in Annex I to the Convention. Guidelines for the preparation of national communications. Effects of recalculation of the greenhouse gas inventories of the base and subsequent years on assigned amounts and on emission limitation and reduction commitments of Annex I Parties
- FCCC/SBSTA/1999/INF.4 Methodological issues. Emissions resulting from fuel used for international transportation. Information on emissions resulting from fuel sold to ships or aircraft engaged in international transport
- FCCC/SBSTA/1999/INF.5 Methodological issues. Land-use, land-use change and forestry (decision 1/CP.3, par. 5). Report on the second SBSTA workshop on land-use, land-use change and forestry related to the Kyoto Protocol
- FCCC/SBSTA/1999/MISC.1 Article 6 of the Convention: Education, training and public awareness. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/1999/MISC.2 et Add.1 Methodological issues. Land-use, land-use change and forestry (decision 1/CP.3, par. 5 (a)). Issues to be considered at the second SBSTA workshop on land-use, land-use change and forestry. Submissions from Parties on Article 3.3 and 3.4 of the Kyoto Protocol
- FCCC/SBSTA/1999/MISC.3 Add.1 et Corr.1 Methodological issues. Analyses of the information and provided by the delegation of Iceland. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/1999/MISC.4 National communications from Parties included in Annex to the Convention. Review process related to greenhouse gas inventories. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/1999/MISC.5 et Add.1 à 3 Development and transfer of technologies. Projects and programmes incorporating cooperative approaches to the transfer of technologies and responses on how the issues and questions listed in the annex to decision 4/CP.4 should be addressed, as well as suggestions for additional issues and questions. Submissions from Parties
- FCCC/SBSTA/1999/L.1 Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa dixième session
- FCCC/SBSTA/1999/L.2 Recherche et observation systématique

FCCC/SBSTA/1999/L.3	Programme de travail concernant les questions méthodologiques liées aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto
FCCC/SBSTA/1999/L.4	Processus d'examen des inventaires de gaz à effet de serre
FCCC/SBSTA/1999/L.5 et Add.1	Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention : Directives pour l'établissement des communications nationales
FCCC/SBSTA/1999/L.6	Questions méthodologiques : questions diverses
FCCC/SBSTA/1999/L.7	Coopération avec les organisations internationales compétentes
FCCC/SBSTA/1999/L.8	Émissions provenant du combustible utilisé dans les transports internationaux
FCCC/SBSTA/1999/L.9	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
FCCC/SBSTA/1999/L.10	Mise au point et transfert de technologies
FCCC/SBSTA/1999/CRP.1	Implementation of Article 4, paragraphs 8 and 9, of the Convention (decision 3/CP.3 and Articles 2.3 and 3.14 of the Kyoto Protocol): programme of work
FCCC/SB/1999/1	Rapport sur les précisions, compléments et modifications à apporter aux directives révisées pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention (y compris la première partie des directives pour l'établissement des inventaires)
FCCC/SB/1999/1/Add.1	Report on clarifications, additions and amendments to the revised guidelines for the preparation of national communications by Parties included in Annex I to the Convention (including part I of the reporting guidelines on inventories). Addendum. Common reporting format
FCCC/SB/1999/1/Add.2	Rapport sur les précisions, compléments et modifications à apporter aux directives révisées pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention (y compris la deuxième partie des directives concernant d'autres questions) Additif. Politiques et mesures et projections, ressources financières et transfert de technologies, et autres questions

- FCCC/SB/1999/2 et Corr.1 Programme de travail concernant les questions méthodologiques liées aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto
- FCCC/SB/1999/4 Mécanismes prévus aux articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto. Élaboration d'un plan visant à faciliter le renforcement des capacités en application de la décision 7/CP.4
- FCCC/SB/1999/INF.1 Activities implemented jointly under the pilot phase. Update on activities implemented jointly
- FCCC/SB/1999/INF.2 et Add.1 à 3 Mechanisms pursuant to Articles 6, 12 and 17 of the Kyoto Protocol. Synthesis of proposals by Parties on principles, modalities, rules and guidelines. Note by the Chairmen
- FCCC/SB/1999/MISC.1 et Add.1 Views on the review process of activities implemented jointly under the pilot phase and information on experience gained and lessons learned, including on the uniform reporting format. Compilation of submissions from Parties
- FCCC/SB/1999/MISC.2 Clarifications, additions and/or amendments to the revised guidelines for the preparation of national communications from Parties included in Annex I to the Convention, the scope of the third national communications, and the scope and modalities of the review process for the third national communications including in-depth reviews, in the context of the Kyoto Protocol. Submissions from Parties
- FCCC/SB/1999/MISC.3 et Add.1, Add.2 et Corr.1 et Add.3 à 6 Principles, modalities, rules and guidelines for the mechanisms under Articles 6, 12 and 17 of the Kyoto Protocol. Submissions from Parties
- FCCC/SB/1999/MISC.4 et Add.1 à 3 Procedures and mechanisms relating to compliance under the Kyoto Protocol. Submissions from Parties
- FCCC/SB/1999/MISC.5 et Add.1 Comments from Parties on methodological issues related to possible clarifications, additions and amendments to the inventory section of the revised guidelines for the preparation of national communications by Annex I Parties
- FCCC/SB/1999/MISC.6 Views on issues to be discussed in the expert workshop on the implementation of Article 4.8 and 4.9 of the Convention (decision 3/CP.3 and Articles 2.3 and 3.14 of the Kyoto Protocol). Submissions from Parties

FCCC/SB/1999/MISC.8	Mechanisms pursuant to Articles 6, 12 and 17 of the Kyoto Protocol. National communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Submission by a Party
FCCC/SB/1999/L.1	Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote
FCCC/SB/1999/CRP.1 et Rev.1	Provisional agenda for the joint working group on procedures and mechanisms relating to compliance under the Kyoto Protocol
FCCC/SB/1999/CRP.2	Joint working group on compliance: work programme on procedures and mechanisms relating to compliance under the Kyoto Protocol
FCCC/SB/1999/CRP.3 et Rev.1	Report of the joint working group on compliance on its work during the tenth sessions of the subsidiary bodies
FCCC/SB/1999/CRP.4	Mechanisms pursuant to Articles 6, 12 and 17 of the Kyoto Protocol

Autres documents disponibles à la session

FCCC/CP/1998/16	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa quatrième session, tenue à Buenos Aires du 2 au 14 novembre 1998. Première partie : délibérations
FCCC/CP/1998/16/Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa quatrième session, tenue à Buenos Aires du 2 au 14 novembre 1998. Additif. Deuxième partie : mesures prises par la Conférence des Parties à sa quatrième session
FCCC/SBSTA/1998/9	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa neuvième session, Buenos Aires, 3 au 10 novembre 1998
FCCC/SBSTA/1998/6	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa huitième session, Bonn, 2 au 12 juin 1998
FCCC/SBSTA/1997/6	Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa sixième session, Bonn, 25 juillet au 5 août 1997
FCCC/TP/1999/1	Technical paper: Coastal adaptation technologies
FCCC/TP/1999/2	Technical paper: Report on data comparisons

Documents disponibles uniquement pour référence

- FCCC/CP/1998/6 Mise au point et transfert de technologies (décision 13/CP.1). Rapport intérimaire sur le transfert de technologies : projet de programme de travail
- FCCC/CP/1997/7/Add.1 Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa troisième session, tenue à Kyoto du 1er au 11 décembre 1997. Deuxième partie : décisions prises par la Conférence des Parties à sa troisième session
- FCCC/CP/1996/15/Add.1 Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session, tenue à Genève du 8 au 19 juillet 1996. Deuxième partie : décisions prises par la Conférence des Parties à sa deuxième session
- FCCC/CP/1995/7/Add.1 Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa première session, tenue à Berlin du 28 mars au 7 avril 1995. Deuxième partie : décisions prises par la Conférence des Parties à sa première session
- FCCC/SBSTA/1998/INF.1 Methodological issues. Issues related to land-use change and forestry
